

Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les 5 catégories dont il est fait référence au point 19 des Orientations publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 3 août 2023, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en considération l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

Conditions Financières en date du 16 février 2024



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500DMKVFI7KGA5F92

Programme d'émission de titres de créance
(*Euro Medium Term Note Programme*)
1.000.000.000 d'euros

Emprunt obligataire d'un montant de 4.000.000 euros portant intérêt au taux de l'EURIBOR 3 mois augmenté de 0,42% et venant à échéance le 20 février 2029

SOUCHE No : 2024-1

TRANCHE No : 1

Prix d'Emission : 100 %

TP ICAP (Europe)

PARTIE 1

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les modalités définitives des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 12 octobre 2023 relatif au programme d'émission de titres de créance de l'Emetteur de 1.000.000.000 d'euros, qui constitue un document d'information (le **Document d'Information**) et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont disponibles sur la page dédiée du site internet de l'Emetteur (<https://www.departement13.fr/le-departement/linstitution/le-budget/lemprunt-obligataire/>).

- | | | |
|-----|---|--|
| 1. | Emetteur : | Département des Bouches-du-Rhône |
| 2. | (a) Souche : | 2024-1 |
| | (b) Tranche : | 1 |
| | (c) Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique : | Sans Objet |
| 3. | Devise Prévue : | Euro (€) |
| 4. | Montant Nominal Total : | |
| | (a) Souche : | 4.000.000 € |
| | (b) Tranche : | 4.000.000 € |
| 5. | Prix d'émission : | 100 % du Montant Nominal Total |
| 6. | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) : | 100.000 € |
| 7. | (a) Date d'Emission : | 20 février 2024 |
| | (b) Date de Début de Période d'Intérêts : | Date d'Emission |
| 8. | Date d'Echéance : | 20 février 2029 |
| 9. | Base d'Intérêt : | Taux Variable (EURIBOR 3 mois) + 0,42 % |
| 10. | Base de remboursement/Paiement : | Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront |

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240216-24_40678-CC
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

remboursés à la Date d'Echéance à 100 de leur Montant Nominal Total.

11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans Objet
12. **Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires :** Sans Objet
13. (a) Rang de créance des Titres : Senior
- (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : Délibération du Conseil départemental n°CD-2023-03-31-11 en date du 31 mars 2023
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Sans Objet
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Applicable
- (a) Période(s) d'Intérêts/ Date de Période d'Intérêts Courus : Trimestrielle
- (b) Date(s) de Paiement du Coupon : 20 février, 20 mai, 20 août et 20 novembre, de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse)
- (c) Première Date de Paiement du Coupon : 20 mai 2024
- (d) Convention de Jour Ouvré : Convention de Jour Ouvré Suivante Modifiée
- (e) Centre(s) d'Affaires (Modalité 4.1) : Sans objet
- (f) Méthode de détermination du (des) taux d'Intérêt : Détermination du Taux sur Page Ecran
- (g) Partie responsable du calcul du (des) Taux d'Intérêt et du (des) Montant(s) de Coupon (si ce n'est pas l'Agent de Calcul) : Sans Objet
- (h) Détermination du Taux sur Page Ecran (Modalité 4.3(ii)) : Applicable



Taux de Référence : EURIBOR 3 mois
Page Ecran : Page EUR003M sur Bloomberg
Référence de Marché : EURIBOR

- (i) Détermination FBF Sans Objet
(Modalité 4.3(c)) :
- (j) Marge(s) : 0,42 % par an
- (k) Taux d'Intérêt Minimum : 0 % par an
- (l) Taux d'Intérêt Maximum : Sans Objet
- (m) Méthode de Décompte des Exact/360
Jours (Modalité 4.1) :
- (n) Coefficient Multiplicateur : Sans objet
17. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe/Taux Variable :** Sans Objet
18. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans Objet
- DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT**
19. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans Objet
20. **Option de Remboursement au gré des Titulaires :** Sans Objet
21. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
22. **Montant de Versement Echelonné :** Sans Objet
23. **Montant de Remboursement Anticipé :**
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé Conformément aux Modalités pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5.6), pour illégalité (Modalité 5.9) ou



en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8) :

- | | | |
|-----|---|------------|
| (b) | Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5.6) : | Oui |
| (c) | Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité 6.2(b))) : | Sans Objet |

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

- | | | |
|-----|--|---|
| 24. | Forme des Titres : | Titres Dématérialisés |
| (a) | Forme des Titres Dématérialisés : | Dématérialisés au porteur |
| (b) | Établissement Mandataire : | Sans Objet |
| (c) | Certificat Global Temporaire : | Sans Objet |
| 25. | Place(s) Financière(s) (Modalité 6.6) : | T2 |
| 26. | Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques : | Sans Objet |
| 27. | Masse (Modalité 10) : | Les nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

TP ICAP (Europe), 42 rue de Washington, 75008 Paris.

Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions. |
| 28. | Autres informations : | Sans objet |

OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES

Les présentes Conditions Financières comprennent les conditions financières requises pour l'émission des Titres décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 1.000.000.000 d'euros du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

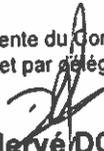
Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20240216-24_40678-CC Date de télétransmission : 16/02/2024 Date de réception préfecture : 16/02/2024



Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur Hervé DOLLE, Directeur-adjoint des finances
Dûment autorisé

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation


Hervé DOLLE
Directeur Adjoint des Finances

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240216-24_40678-CC
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

PARTIE 2

AUTRES INFORMATIONS

1. FACTEURS DE RISQUE

Sans objet

2. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Sans Objet
- (b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : Sans Objet

3. NOTATIONS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Fitch Ratings Ireland Limited (**Fitch**).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n° 1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/credit-rating-agencies/cra-authorisation>) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

5. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Raisons de l'offre : Le produit net de l'émission des Titres est destiné au financement des investissements de l'Emetteur.

6. TITRES A TAUX VARIABLE UNIQUEMENT - HISTORIQUE DES TAUX D'INTERETS ET INDICES DE REFERENCE

Détail de l'historique du taux EURIBOR pouvant être obtenu sur le site internet <https://www.emmi-benchmarks.eu/benchmarks/euribor/rate/>



7. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement :	Sans Objet
Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur :	TP ICAP (Europe)
Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique :	Réglementation S Compliance Category 1 ; Les Règles TEFRA ne sont pas applicables aux Titres Dématérialisés

8. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(a) Code ISIN :	FR001400NXH9
(b) Code commun :	276682644
(c) Dépositaire(s) :	
(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central :	Oui
(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream :	Non
(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Sans Objet
(e) Livraison :	Livraison franco
(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :	BNP Paribas (affilié Euroclear France n°29106) Grands Moulins de Pantin 9, rue Débarcadère 93500 Pantin France
(g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres :	Sans Objet



**CONFIRMATION ET LETTRE D'ADHESION D'AGENT PLACEUR – EMISSION DE
TITRES**

A: **DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**
Hôtel du département
52, avenue Saint-Just
13256 Marseille Cedex 20
France (l'Emetteur)

A l'attention de : Monsieur Hervé DOLLE, Directeur-adjoint des finances

16 février 2024

**Programme d'émission de titres de créance
(Euro Medium Term Note Programme)
du
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
d'un montant de 1.000.000.000 d'euros
(le Programme)**

**Emprunt obligataire d'un montant de 4.000.000 euros portant intérêt au taux de l'EURIBOR 3
mois augmenté de 0,42% et venant à échéance le 20 février 2029**

**SOUCHE No : 2024-1
(les Titres)**

Monsieur,

Nous faisons référence au contrat de placement entre l'Emetteur, les Agents Placeurs et l'Arrangeur mentionnés audit contrat (le **Contrat de Placement**) en date du 12 octobre 2023 relatif au Programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) cité en référence. Les termes commençant par une majuscule employés dans la présente lettre ont la signification qui leur est donnée dans le Contrat de Placement.

Nous vous confirmons avoir reçu les documents suivants :

- (a) une copie du Contrat de Placement, du Contrat de Service Financier et du Document d'Information
- (b) une copie des autres documents auxquels il est fait référence dans la Clause 8.1 du Contrat de Placement, ainsi que nous l'avons demandé

et être satisfaits du contenu de ces documents ou reconnaître les avoir reçus ou avoir renoncé à recevoir ces documents.

Pour les besoins du Contrat de Placement, nos coordonnées sont les suivantes :

TP ICAP (Europe)
42 rue de Washington
75008 Paris
France

A l'attention de : Vincent Ponson

Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20240216-24_40678-CC Date de télétransmission : 16/02/2024 Date de réception préfecture : 16/02/2024

21

Aux seules fins de respecter les exigences de l'article 9(8) de la Directive Déléguée (UE) 2017/593 relatif aux règles de gouvernance des produits MiFID (les **Règles de Gouvernance des Produits MiFID**) :

- (a) Nous (le **Producteur**) comprenons la responsabilité qui nous incombe, au titre des Règles de Gouvernance des Produits MiFID, relative au processus d'approbation du produit, au marché cible et aux canaux de distribution proposés pour les Titres ainsi qu'aux informations pertinentes contenues dans les Conditions Financières des Titres ; et
- (b) vous, Emetteur, prenez acte de l'application des Règles de Gouvernance des Produits MiFID et reconnaissez le marché cible et les canaux de distribution identifiés pour les Titres tels que déterminés par le Producteur ainsi que les informations pertinentes contenues dans les Conditions Financières des Titres.

Nous confirmons que, à partir du 7 février 2024, nous exerçons les fonctions d'Agent Placeur dans le cadre de l'émission des Titres conformément aux termes de la Clause 13.3 du Contrat de Placement.

Nous vous confirmons notre accord pour faire souscrire et faire payer, sans pouvoir être tenus de souscrire et payer nous-mêmes, à la date d'émission, les Titres dont les modalités sont décrites dans le *term sheet* figurant en annexe conformément aux termes du contrat de placement entre l'Emetteur, l'Arrangeur et les Agents Placeurs mentionnés audit contrat en date du 12 octobre 2023.

Cette lettre sera régie et interprétée conformément au droit français.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous confirmer votre accord sur les termes de cette lettre en nous retournant un original dûment contresigné.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

TP ICAP (Europe)

Représentée par : Gregory Strypsteen, Directeur Général Délégué

copie : **BNP PARIBAS** en tant qu'Agent Financier

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240216-24_40678-CC
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024



Nous vous confirmons notre acceptation des termes de la lettre ci-dessus.

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Représenté par : Monsieur Hervé DOLLE, Directeur-adjoint des finances

Date : 16 février 2024

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation


Hervé DOLLE
Directeur Adjoint des Finances

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240216-24_40678-CC
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

CONDITIONS D'EMISSION (TERM SHEET)

1. *(Faint, illegible text)*

2. *(Faint, illegible text)*

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240216-24_40678-CC
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

24